

Pantin, jeudi 1^{er} février 2018

APPRENTISSAGE : UN RAPPORT POUR REPARTIR SUR DE BONNES BASES !

La CFTC accueille favorablement le Rapport pour le développement de l'apprentissage remis mardi aux ministres du Travail, de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur.

Partie prenante de la concertation, la CFTC relève que les propositions issues du rapport sont à la fois concrètes, opérationnelles et souvent frappées au coin du bon sens. La mise en œuvre de bon nombre d'entre elles conduirait à ce que l'apprentissage devienne enfin, au-delà des effets d'annonce, une voie d'excellence au profit des jeunes comme des entreprises.

Pour ce faire, l'information et l'orientation doivent être au cœur du dispositif. Le rapport ne manque pas de propositions sur ce point. L'effort doit être porté sur la production et la diffusion d'informations précises, fiables sur les perspectives de débouchés et d'évolution dans les métiers visés. Il paraît urgent, à cette fin, de concrétiser les potentialités techniques conjuguant « big data » et « intelligence artificielle » ! La CFTC demande qu'à chaque entretien d'orientation soit remis à l'élève comme aux familles un document explicatif sur les débouchés possibles suivant le choix de poursuite d'étude ou d'alternance.

Si l'information « éclairée » est nécessaire, elle ne suffit pas seule à lever les freins de l'apprentissage. La rémunération des apprentis constitue un autre levier d'attractivité ! Les propositions du rapport visant à faire évoluer cette dernière vont dans le bon sens. La CFTC estime toutefois qu'il serait plus opportun, en termes d'attractivité, que la rémunération soit fonction du salaire conventionnel de la branche de référence plutôt que du niveau de diplôme préparé.

Du côté de l'entreprise et des professionnels, la CFTC estime avoir été entendue sur la formation des maîtres d'apprentissage. Elle n'a de cesse de rappeler que ces derniers sont indispensables à la bonne exécution du contrat. Parce qu'on peut être un bon professionnel et un moins bon pédagogue, la CFTC revendique une formation pédagogique pour toutes personnes désirant porter la responsabilité de maître d'apprentissage ou de tuteur. Cette formation suivie d'une remise à niveau serait certifiante et obligatoire. Le rapport ne reprend que partiellement ces propositions puisque la certification n'est pas, dans un premier temps, rendue obligatoire.

Afin de répondre aux principaux freins au recours à l'apprentissage, la CFTC défend le concept de « Campus des métiers ». Dans le but de favoriser les passerelles permettant les échanges et les changements d'orientation, de limiter également les ruptures conduisant au « NEET » (« *ni étudiant, ni employé, ni stagiaire* »), celui-ci regrouperait dans une même région les CFA, les lycées professionnels et les entreprises. La CFTC regrette que sa proposition ne figure pas dans le rapport. Elle ne désespère pas qu'il en soit autrement avec la ministre du travail à qui il reviendra de présenter les grandes orientations en matière de développement de l'apprentissage au vu de ce rapport.